



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers Municipaux : 35

Ont assisté à la séance sous la présidence de Monsieur Philippe BRILLAULT, maire, M. CHARLET, M. CROUZAT, Mme LE MÉNÉ, Mme BELMER, M. GUERTS, M. DELEPIERRE, Mme BILGER, Mme REMILLY à partir de 21h25, M. DOGNIN, Mme GUY-COQUILLE, M LABEYRIE, M LE BARS, Mme TISSOT, Mme POTTIER, Mme PARENT jusqu'à 21h15, M. LAPRÉE, Mme VALDES-FORAIN, M. DEVALLOIS, M. MOLAS, M. de la FOUCHARDIERE, M. GORCE, M. HERBIN, M. de MONTALIVET, Mme FORGET, Mme MOURIER, M. MEUNIER, Mme BELLIER

Secrétaire de séance : M. MOLAS

Absents excusés : Mme ALQUIER, Mme REMILLY (jusqu'à 21h25), Mme de PINS, Mme PARENT à partir de 21h15, M. DELVAU, Mme CHARPENTIER, Mme HOGUET, M. SOLEILLE, M. BONNEHON

Ont donné pouvoir à :

Mme ALQUIER	à	M. CROUZAT
Mme REMILLY	à	M. DOGNIN
Mme de PINS	à	Mme GUY-COQUILLE
Mme PARENT	à	Mme BILGER
M. DELVAU	à	M. GUERTS
Mme CHARPENTIER,	à	M. CHARLET
Mme HOGUET	à	M. GORCE
M. BONNEHON	à	Mme BELLIER

L@ BIBLIOTHEQUE DU CHESNAY – SOIREE HARRY POTTER – TARIFICATION

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la proposition de la bibliothèque d'organiser une soirée Harry Potter le jeudi 1^{er} février 2018,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la tarification de cette soirée,

APRES avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la commission culture en date du 13 novembre 2017,

APRES avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la commission des finances du 14 novembre 2017,

AYANT ENTENDU l'exposé de Mme GUY-COQUILLE rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

FIXE à 2 € par personne le tarif d'inscription, à la soirée Harry Potter, le jeudi 1^{er} février 2018, qui sera organisée à la bibliothèque du Chesnay,

PRECISE que l'encaissement des recettes sera fait par la régie de la bibliothèque.

PRECISE que les frais d'inscriptions ne seront pas remboursables.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, article 6232 – BIB002 – Fonction 321.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, le 22 novembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Philippe BRILLAULT



*Sous la surveillance et la responsabilité du Maire,
Mme Anne RIPOLL, directeur général adjoint des services
Agissant par délégation en date du 31/03/2014*

Certifie le caractère exécutoire du présent acte,

Transmis en Préfecture, le 28/11/2017

Publié ou notifié, le 28/11/2017

Fait au Chesnay, le 28/11/2017